



## Conseil Municipal du 17 mars 2022

### Relevé de décisions

Étaient présents : Jérôme NEVEUX. Martine SIMONET. Yannick METHIVIER. Nathalie RENE. Fabien BONNET. Pascal SANSIQUET. Joël BIZARD. Guy JEAUD. Annick MONTEIL. Pascal JOUBERT. Emmanuelle PHILIPPON. Mireille MARCHAND. Frédéric MERLE. Odile URVOIS. Vincent RIVIERE. Carole PINSON. Jean-François JOLIVET. Marianne DETAPPE. Véronique CROUX. Brigitte ARCHAMBAULT. Guisepe BISCEGLIE. *formant la majorité des membres en exercice.*

Absents - excusés (pouvoirs) :

Guy DAVIGNON donne pouvoir à Vincent RIVIERE  
Karine DANGREAUX-HENIN donne pouvoir à Martine SIMONET  
Michel VERRECCHIA donne pouvoir à Odile URVOIS  
Laurence BOUHET donne pouvoir à Jérôme NEVEUX.  
Christelle PAGEAUT donne pouvoir à Annick MONTEIL.  
Eugénie-Carole BERNIER donne pouvoir à Nathalie RENE

Aurore COURTIN, Monique BERNARD, Sophie OGET, Michel LEBLANC, Christophe MARTIN et Yoann DEBIAIS sont excusés, sans pouvoir.

Mireille MARCHAND a été élue Secrétaire de séance.

**Un point est effectué en séance sur les actions mises en œuvre en faveur de l'Ukraine.**

#### AFFAIRES COURANTES

|                     |                   |
|---------------------|-------------------|
| <b>I – FINANCES</b> | <b>LES MAIRES</b> |
|---------------------|-------------------|

#### **I/A – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE – MADAME PHILIPPIN GAELLE**

Par courrier en date du 19 février 2022, adressé au Service de Gestion Comptable de Poitiers, Madame PHILIPPIN Gaëlle sollicite une remise gracieuse de ces dettes d'eau et d'assainissement de 2016 et 2017.

Madame PHILIPPIN a mis en place un échéancier de paiement de cette dette qui s'élève à 238,47 €. En grande difficulté financière, sans revenu et en arrêt maladie, Madame ne peut, à présent, honorer cet échéancier.

Elle a fourni à l'appui de son courrier tous les justificatifs justifiant de sa situation.

Aussi il est proposé aux membres du conseil municipal d'accorder une remise gracieuse à Madame PHILIPPIN Gaëlle d'un montant de 238,47€.

**Décision : adopté à l'unanimité**

## AFFAIRES SPECIFIQUES

**1 – FINANCES**

**LES MAIRES**

### I/A - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape obligatoire et préalable au vote du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants. Ce débat doit être organisé au cours des deux mois précédents l'examen du budget primitif.

Les éléments budgétaires de ce débat seront tenus à la disposition du public et mis en ligne sur le site internet de la Commune.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales la date limite de vote des budgets locaux est fixée au 15 avril de chaque année.

A la lumière d'un rappel du contexte général de la situation économique et sociale nationale et locale et au regard des orientations de l'Etat visant le secteur public, il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'examiner le rapport qui suit, portant sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, et les évolutions relatives aux relations financières entre la Commune et Grand Poitiers Communauté Urbaine ;
- la programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses;
- les perspectives de dette pour le projet de budget ;
- la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs ;

Ce débat s'inscrit comme un moment privilégié d'échanges d'informations, et ne donne pas lieu à décision ni à détermination de l'inscription de crédits budgétaires.

Il fera néanmoins l'objet d'une délibération.

*Annexe 1 - Rapport d'Orientations budgétaires*

*Annexe 1a - Budget principal*

*Annexe 1b - Budgets annexes*

***Le Rapport d'orientations Budgétaires et la présentation faite en séance ne font l'objet d'aucune observation.***